

# RENFORCEMENT POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau "élevé" sur l'ensemble du territoire national. Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus.

**La totalité des communes du Val-d'Oise est désormais en risque élevé.**

Aussi, les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux sont tenus de mettre en œuvre des mesures de protection. Celles-ci sont essentielles pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

Documents

[Courrier de la direction départementale concernant l'influenza](#)

Liens utiles

[Site du Ministère de l'Agriculture](#)